

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 84, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

INFORMATIONS

Election législative du 28 septembre

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE (OISE)

Inscrits : 26,641. — Votants : 13,266

Ont obtenu :

MM. Noël, républicain....	11,683 voix.
Colonel Bougon, rép..	11,530
Berger, soc.....	14
Noblecourt.....	44

Le chiffre exact des votants manquant pour plusieurs communes du canton de Guischart, le résultat définitif n'a pu être proclamé ; mais le nombre des suffrages exprimés étant exact, l'élection de M. Noël peut être regardée comme certaine.

Au scrutin du 13 mai, M. Noël dép. sort. avait obtenu 11,641 voix et M. le colonel Bougon, 11,650.

Le colonel Bougon avait été invalidé par la Chambre.

Le congrès radical

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni samedi de quatre à sept heures, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Delpech, sénateur ; M. L. Bonnet faisant fonctions de secrétaire.

MM. Meslier, Vigné d'Octon, députés, et Charles Gras ancien député ont été entendus par la commission spéciale chargée de régler l'incident soumis à son arbitrage.

Le comité exécutif a pris une série de décisions concernant le congrès de Lyon, qui a réuni de très nombreuses adhésions de sénateurs et députés et de groupes et comités.

Un grand banquet de clôture aura lieu le dimanche 12 octobre. La commission de la Fédération radicale et radicale socialiste du Rhône est chargée de son organisation.

Le jeudi 9 octobre, à la première séance du congrès aura lieu la formation de cinq grandes commissions et la lecture des rapports sur la propagande et sur la situation politique et parlementaire.

Démissions acceptées

Le *Journal Officiel* a publié hier matin l'acceptation de la démission du lieutenant de vaisseau de La Motte. M. de La Motte, en juillet dernier, avec Mme de La Motte, accompagnait à la gare de Cambrai des religieuses expulsées. Traduit en police correctionnelle pour cris séditieux, le lieutenant de vaisseau fut condamné à 100 fr. d'amende. Après ce jugement, le ministre de la marine le mit en disponibilité par retrait d'emploi. C'est à la suite de cette décision que M. de La Motte a offert sa démission.

Le *Journal Officiel* contient, en outre, l'acceptation des démissions des enseignes de vaisseau Chovel et Boissarie.

A la mémoire de Gambetta

Dimanche, M. Trouillot, ministre du commerce a présidé à l'inauguration du monument élevé par la ville de Saint-Maixent à la défense nationale, à ses héros, et à Gambetta.

Des discours ont été prononcés par le maire de la ville et M. Trouillot.

Mort de M. Emile Zola

Les lettres françaises viennent de faire une perte immense ; la République vient de perdre un de ses meilleurs citoyens.

M. Emile Zola est mort hier matin asphyxié dans sa chambre à coucher.

Cette mort serait due à une cheminée en mauvais état qui laissait échapper des gaz méphitiques.

Mme Zola qui dormait dans la même chambre a pu être ranimée ; tous les soins donnés au grand écrivain ont été inutiles.

M. Zola était né à Paris le 2 avril 1840.

Cette mort a produit dans tous le pays une vive émotion : grand écrivain, grand citoyen, ferme républicain, Emile Zola laissera un vide immense dans les lettres et dans la politique.

La récolte du blé en 1902

Notre confrère, le *Bulletin des Halles*, vient de publier son estimation de la récolte du blé en France et dans le monde.

Pour la France, il évalue la récolte, cette année, à 125,202,300 hectolitres, contre 107,203,036 hectolitres en 1901, chiffres officiels provisoires ; c'est donc une augmentation en chiffres ronds, de 8 millions d'hectolitres sur l'année dernière et de 11,718,457 hectolitres sur l'année dernière production moyenne décennale qui a été de 113,483,843 hectolitres.

Notre confrère fait remarquer que, cette année, la qualité du grain et le poids spécifique sont très inférieurs à ceux de l'an dernier dans les régions, à grande production, du Nord et du Nord-Ouest. Il y aura donc, de ce fait, une diminution du rendement en farine et, par suite, en pain. Toutefois, la production en blé augmentée des importations d'Algérie et de Tunisie, semble suffire amplement aux besoins de consommation, d'autant plus que celle en pain est allée en diminuant depuis quelques années.

Il y a néanmoins lieu de tenir compte de la reconstitution à faire des stocks normaux en fin de campagne, qui étaient presque totalement épuisés cette année.

D'autre part, notre confrère évalue la production du blé dans le monde à 1,023,200,000 hectolitres, contre 992 millions hectolitres l'an dernier, soit une augmentation de 31,200,000 hectolitres, due à la bonne récolte générale en Europe.

Notre confrère estime enfin que les exportations peuvent être de 188,440,000 hectolitres, contre une importation de 158,100,000 hectolitres, c'est-à-dire que les approvisionnements généraux paraissent devoir s'effectuer avec facilité pendant la campagne en cours.

Injustice militaire

M. Trarieux, sénateur, président de la Ligue des Droits de l'homme, vient d'adresser au ministre de la guerre la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

» J'ai le douloureux devoir de signaler à votre esprit d'équité un jugement rendu au mois de juillet dernier par le conseil de guerre d'Hanoï (Tonkin).

» Un malheureux soldat, Martial Ratier, du 9^e régiment d'infanterie coloniale, aurait comparu devant cette juridiction sous la seule prévention d'avoir offensé son caporal par un geste d'une vulgarité irrespectueuse ; il aurait été, pour ce fait, condamné à trois années d'emprisonnement.

» Une pareille sévérité était peut-être imposée par les rigueurs du code militaire ; s'il en est ainsi, il est profondément regrettable que le conseil de guerre ait été saisi ; une peine disciplinaire eût été suffisante.

» La proportionnalité entre la faute et le châtement constitue à la fois une règle d'équité et de prudence sociale. Une peine excessive perd toute signification et toute utilité ; elle ne moralise ni ceux qui la subissent ni ceux qui en ont connaissance, elle révolte les uns et les autres.

» En attendant la réforme d'une législa-

tion qui n'est plus en harmonie avec les principes du droit moderne, il vous appartient monsieur le ministre, d'en atténuer les rigueurs lorsqu'elles confluent à l'injustice en proposant au chef de l'Etat des mesures gracieuses qui ramènent à des limites équitables les peines excessives.

» J'ose espérer qu'après vous être éclairé, par la lecture du dossier, vous voudrez bien prendre cette initiative en faveur de Martial Ratier. Peut-être, d'ailleurs, y a-t-il plus à faire pour ce malheureux. Il proteste de son innocence, et je ne puis d'autant moins rester sourd à son appel qu'il allègue qu'un de ses coaccusés se serait reconnu seul coupable du délit pour lequel il a été condamné.

» Je vous serais donc reconnaissant, dans ces conditions, monsieur le ministre, de vouloir bien mettre le dossier à ma disposition afin qu'un avocat puisse l'étudier et y rechercher les faits qui pourraient donner ouverture à une voie de recours.

» Veuillez agréer, etc. — L. TRARIEUX.»

CHRONIQUE LOCALE

L'INAUGURATION

DE LA

Commune de Tour-de-Faure

Après plus de quatre-vingt ans de luttes, la commune de Tour-de-Faure a enfin acquis son autonomie.

Et c'est pour fêter cette victoire, pour manifester sa reconnaissance à tous ceux qui l'avaient aidée à la remporter, que dimanche, elle célébrait son inauguration, son baptême.

Baptême démocratique, auquel elle avait convié de nombreux amis qui s'y sont rendus, heureux d'apporter à la nouvelle commune l'expression sincère d'une vive sympathie.

Mais si la joie fut grande, si la manifestation fut imposante, quoique l'on en dise, pas une parole contraire à la courtoisie la plus parfaite n'a été prononcée contre la commune voisine dont Tour-de-Faure s'est séparé :

Loin de creuser — par des propos violents — plus profond le fossé qui légalement a été creusé entre les deux communes, on a au contraire manifesté des sentiments cordiaux qui, il faut bien l'espérer, seront certainement partagés par Saint-Cirq-Lapopie.

Toute division serait ridicule : Tour-de-Faure en effet, en demandant son érection en commune n'usa que de son droit ; en obtenant la nouvelle situation qu'elle réclamait, avec raison depuis plus de trois quarts de siècle, elle n'a obtenu que justice. L'inauguration de dimanche a eu le caractère qui lui convenait ; elle a été démocratique.

Des élus républicains ont été les auxiliaires dévoués des habitants de la commune dans leurs efforts continus pour arriver au but si désiré ; le gouvernement de la République a fait droit à leurs desiderata justifiés : le parrainage du baptême appartenait bien à des républicains.

Tour-de-Faure a ainsi manifesté sa reconnaissance à ses amis et à la République.

De tous les points du département, de nombreux amis se rendirent à l'invitation qui leur avait été adressée par la municipalité de Tour-de-Faure qui avait organisé la fête d'une façon splendide.

Au moment où le train de 8 h. 30 amenant les invités, entrain en gare, où se trouvait massée toute la population de Tour-de-Faure, la Marseillaise fut jouée, et de vives acclamations retentirent aussitôt saluant MM. Costes, Cocula, sénateurs, Talou, conseiller général du canton de Saint-Géry.

Quelques minutes après, le train venant de Figeac amenait M. Pauliac, sénateur, qui était également reçu avec le même enthousiasme.

M. le maire Garrigues, M. Rulhes, adjoint et M. le docteur Bénéch avec une franche cordialité reçurent les invités et à tous adressèrent d'aimables paroles de remerciement et d'amitié.

Devant la gare, décorée par les soins de la compagnie qui avait voulu participer à l'inauguration de la commune, sous un dais formé de drapeaux, de guirlandes et de fleurs, M. Garrigues, entouré de son conseil municipal prononça l'allocution suivante :

Citoyens,

La modestie du lieu où nous sommes réunis n'engage pas aux longs discours.

Je vous demande donc de les réserver pour le banquet. Permettez-moi seulement de vous présenter le Conseil municipal, et, me faisant l'interprète de la population de Tour-de-Faure, de souhaiter la bienvenue à tous ceux qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

Nous vous remercions bien sincèrement, cher M. Costes, d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette fête.

Nous vous remercions, M. Pauliac, M. Cocula d'avoir affronté les fatigues d'un long voyage pour vous rendre aujourd'hui parmi nous.

Merci à vous tous, Messieurs, d'avoir répondu à notre appel.

L'accueil que vous venez de recevoir de la population a été le premier témoignage de sa reconnaissance.

Nous sommes certains qu'en quittant notre village vous garderez un bon souvenir de la réception que vous y avez reçue.

M. Costes, sénateur, répond en ces termes :

Je remercie M. le Maire de ses souhaits de bienvenue ; nous connaissons déjà vos sentiments à notre égard : c'est pourquoi nous sommes venus avec plaisir participer à votre fête et vous apporter le témoignage de notre sympathie.

Précédé par la musique et les porteurs du superbe drapeau communal, le cortège se dirige vers la mairie parcourant une route où de vingt mètres en vingt mètres, des cordes de guirlandes auxquelles sont accrochés des lampions multicolores ont été tressées et attachées aux arbres.

A la mairie, dans la salle du conseil, M. le docteur Bénéch, conseiller municipal de Tour-de-Faure, fait connaître une délibération prise la veille par le conseil municipal, par laquelle après des remerciements chaleureux pour son dévouement à la commune de Tour-de-Faure, il décerne à M. Talou, conseiller général du canton le titre de *Citoyen de Tour-de-Faure*.

De vifs applaudissements accueillent les paroles de M. Bénéch et de sympathiques félicitations sont adressées par tous ceux qui sont présents au dévoué conseiller général M. Talou qui, d'une voix émue remercie en termes empreints d'une franchise cordiale ses amis de Tour-de-Faure de l'honneur qu'il lui ont fait.

Il demande qu'une déclaration soit inscrite sur le registre de la commune pour perpétuer le souvenir de cette journée et que les citoyens présents apposent leur signature au bas du registre.

Conformément aux désirs exprimés par M. Talou la déclaration suivante est inscrite :

A l'occasion de l'inauguration de la commune de Tour-de-Faure, les citoyens soussignés, heureux de manifester leurs remerciements au gouvernement de la République unissent l'avenir et la prospérité de la commune à l'avenir et à la prospérité de l'idée républicaine.

Il est 10 heures : que faire jusqu'à midi, heure du banquet : une petite excursion est projetée, et grâce à l'obligeance de M. Dols, et de quelques amis, des voitures sont mises à la disposition des invités et l'on se dirige vers Conduché, admirer les sites de toute beauté que l'on rencontre dans cette partie de notre région.

Au retour de l'excursion, on se rend à la gare pour recevoir les invités qui arrivent par le train de midi 30'.

C'est le jeune conseiller général de Vayrac, M. Malvy qui est attendu : pour lui comme pour les invités arrivés le matin, quand le train entre en gare, la musique fait entendre la *Marseillaise* : un cortège se forme et l'on se rend vers la salle du banquet.

LE BANQUET

Sous un hangar décoré et tapissé de banderoles tricolores, de drapeaux et de guirlandes, sont alignées 5 longues tables où chacun va prendre place.

A la table d'honneur sont assis :

MM. Costes, président d'honneur.

Pauliac, sénateur.

Cocula, sénateur.

Garrigues, maire.

Rulhes, adjoint.

Veillon, secrétaire général de la

préfecture, représentant le Préfet.

Talou, conseiller général.

Peyrichou, conseiller général.

D' Gélis, conseiller d'arrondis.

Malvy fils, conseiller général.

Couderc, conseiller d'arrondis.

Cayla, id.

D' Bach, maire de Concots.

Feyt, chef de div. à la Préfecture.

Devillez, insp. de la Cie d'Orléans.

Dardennes, D' des postes et télé-

graphes à Toulouse.

Couderc Louis, expert des tabacs

à Cénevières.

D' Couderc, de Cénevières.

Dols, notaire.

On remarquait en outre les maires de Crégols et de Calvignac, M. Bramel, adjoint au maire de Cajarc, et tout le Conseil municipal de Tour-de-Faure.

La *Dépêche*, le *Réveil du Lot*, le *Journal du Lot*, la *France* y étaient représentés.

La musique joue la *Marseillaise*, et le défilé des plats commence.

En vérité, rarement banquet ne fut mieux servi et rarement repas fut meilleur.

En voici le menu :

Potage à la française

Hors d'œuvre

Bœuf à la Quercynoise

Entrée

Lièvre à la démocrate

Rôt

Gigots présalés

Poulets de grain

Dessert

Pièces montées

Fruits assortis

Vins : St-Emilion, St-Pardon

Champagne

Café. Fine Champagne

250 convives firent grand honneur à cet excellent repas servi par l'hôtel de la poste de Limogne, qui a droit à toutes les félicitations.

La plus grande gaieté n'a cessé de régner durant tout le repas.

Mais le café servi le silence s'établit peu à peu : c'est l'heure des toasts.

M. Garrigues maire, se lève et après avoir lu des lettres de M. Rey, député, de M. l'inspecteur d'académie, de M. Chassaing, ancien député de la Seine, Bachimont député de la Haute Marne qui tous s'excusent de ne pouvoir, pour différentes raisons, assister à cette fête, M. Garrigues prononce l'allocution suivante.

DISCOURS DE M. GARRIGUES

MAIRE DE TOUR-DE-FAURE

Citoyens,

Nous célébrons, aujourd'hui, l'inauguration de la commune de Tour-de-Faure, et je tiens à rappeler ce n'est vers 1820 que les premières démarches furent faites en vue de donner à la section la vie communale. C'est peut-être une légende, mais elle est bien vivace dans la mémoire des vieillards du pays elle sera peut-

être demain de l'histoire quand Tour-de-Faure aura son historien.

Nos anciens nous racontent en effet que vers cette époque l'archiprêtre de la paroisse fit une première tentative pour obtenir l'autonomie de Tour-de-Faure. La nouvelle commune devait être plus étendue qu'aujourd'hui. Elle devait emprunter la région de Condat à la commune de Bouziès-Haut et la région de Mélines à la commune de St-Martin-Labouval. Mais ces démarches n'aboutirent pas.

Elles furent reprises en 1836, sous la direction d'Elophé Bénéch, notaire ; elles échouèrent une seconde fois. Puis, en 1850-1852, une nouvelle tentative fut faite. La question appuyée par toutes les assemblées régionales, arriva jusqu'au Conseil d'Etat mais là encore elle fut arrêtée et les mêmes raisons qu'on fit alors valoir contre la création de la commune nous furent plus tard opposées au Conseil général.

Mais les mêmes motifs qui avaient fait demander la création de la commune en 1820 existaient encore de nos jours ; c'étaient les mêmes plaintes contre une oppression qui devenait tous les jours plus intolérable et c'est alors, il y a dix ans, que nous résolûmes de faire une quatrième tentative, bien décidés à faire appel à toutes les juridictions pour faire valoir nos droits.

Appuyé par notre excellent ami M. Couderc, le vœu de la section de Tour-de-Faure fut accepté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement. Transmis au Conseil général, il trouva au contraire dans cette assemblée une opposition assez forte, et la population de Tour-de-Faure est heureuse d'adresser ses remerciements les plus sincères à notre sympathique sénateur, M. Cocula, pour l'appui qu'il voulut bien lui prêter en cette circonstance. Nous n'oublions jamais, cher M. Cocula, que sans votre précieux concours le vœu de Tour-de-Faure eut été rejeté par le Conseil général.

Et puis, le vœu parvint au Conseil d'Etat. Nous ne l'y suivrons pas car il était écrit que l'heure de sa réalisation n'était pas encore venue. Le vœu fut rejeté, mais sans douter de l'avenir nous recommençâmes aussitôt les démarches.

La question revint donc au Conseil général, et là notre excellent ami M. Talou, voulut bien prendre en main sa défense ; revenant à la charge à chaque session avec une persévérance qui lui a conquis tous les cœurs, M. Talou arriva à faire considérer par les plus réfractaires la création de la commune de Tour-de-Faure, comme une nécessité locale.

Notre vœu revint ainsi au Conseil d'Etat ; il fut rejeté une seconde fois, et sans nous décourager, bien convaincus de la justice de notre cause, nous recommençâmes à préparer un nouveau dossier.

Nous en appelâmes à un Conseil d'Etat mieux informé et celui-ci émit enfin un avis favorable à notre demande, et la création de la commune de Tour-de-Faure fut instituée par la loi du 17 juin 1902.

Citoyens,

Notre tâche d'historien est finie ; nous allons reprendre celle de maire de la nouvelle commune de Tour-de-Faure. Et d'abord, c'est une parole de paix que nous tenons à prononcer. Nous adressons notre salut le plus cordial à la vaillante population de St-Cirq, en lui donnant l'assurance que nous ne pensâmes jamais à la rendre responsable des dissentiments qui divisaient les membres du Conseil municipal.

Nous faisons les vœux les plus sincères pour que les deux communes se développent parallèlement en pleine prospérité.

Nous avons dit à notre sympathique sénateur M. Cocula combien la population lui était reconnaissante de ce qu'il avait fait pour elle.

Nous vous adressons nos remerciements les plus sincères, cher M. Talou, pour les marques de dévouement que vous nous avez données, et je suis heureux de vous annoncer que le Conseil municipal, dans sa séance d'hier soir, vous a décerné le titre de citoyen de Tour-de-Faure.

Merci aussi à vous, cher M. Bénéch. Malgré votre éloignement, la population a été heureuse de vous décerner le titre de conseiller municipal. Nous espérons bien que vos nouvelles fonctions feront que vous vous rapprochez encore plus souvent de nous.

Je vais vous donner la parole en vous chargeant de continuer ma tâche, mais j'ai un devoir à remplir, celui de porter la santé du représentant du gouvernement de la République dans le département du Lot.

Je me propose, citoyens, de lever notre verre en l'honneur de M. le Préfet.

Nous remercions M. le secrétaire général d'avoir bien voulu répondre à notre invitation. Nous lui demandons d'être notre interprète auprès de M. le Préfet, et de lui transmettre, avec nos remerciements les plus sincères les hommages bien respectueux de la population républicaine de Tour-de-Faure.

Citoyens, vive la République !

De chaleureux applaudissements saluent les paroles du dévoué maire.

Quand le silence est rétabli, M. Veillon secrétaire général, représentant M. le préfet, prononce le discours suivant.

DISCOURS DE M. VEILLON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de me trouver en ce jour chargé par M. le Préfet du

Lot empêché de regret d'assister à cette réunion, d'être l'interprète auprès de tous de ses sentiments de sympathie personnelle et de vous apporter en son nom, l'assurance de la sollicitude de l'Administration pour cette commune que vous fêtez magnifiquement.

Si une fête méritait un éclatant succès c'est bien celle de ce jour où tous les citoyens d'un commun accord viennent apporter leur adhésion à l'état de chose établi selon leurs vœux.

Du fait d'une résolution déjà ancienne, revendiquée au nom de ses intérêts et de ses besoins, Tour-de-Faure a reçu du gouvernement de la République le redoutable bienfait de l'existence communale. Ainsi se sont affirmés vos droits, mais sitôt ceux-ci reconnus, les devoirs impérieux en découlent, qui s'imposent à vous comme la préoccupation initiale et doivent devenir la règle constante de votre nouvelle existence. Vous n'avez pas seulement à jeter les bases d'une organisation intérieure, à établir une sage et diligente administration, soucieuse des intérêts dont elle a la charge, mais il vous appartient encore et surtout de régler vos relations avec les communes au milieu desquelles vous êtes nouvelle venue et d'apporter à ces anciennes l'appui, le concours et le bel enthousiasme de vos jeunes efforts ; il vous convient d'être un lien plus étroit entre toutes ces communes et de convaincre celle là surtout en qui vous étiez hier confondus de vos devoirs de confraternité plus efficaces et mieux entendus aujourd'hui parce que consentis dans toute l'indépendance de votre action.

Dans ce canton de Saint-Géry où vous êtes une force nouvelle, vous avez le devoir de donner l'exemple de l'union et de la concorde et ce devoir doit être chose facile pour vous en présence de la sollicitude et du dévouement de vos représentants ici présents. Vous n'aurez qu'à vous rappeler leurs efforts à l'Assemblée départementale et au Parlement pour être et rester dignes de ce qu'ils ont voulu que vous soyez une commune rurale républicaine, qui ne pouvait être mieux représentée en ce jour que par cette municipalité qui met à l'honneur ceux qui furent si longtemps à l'effort.

Laissez-moi en terminant, former un vœu que vous n'aurez pas de peine à réaliser en votre foi républicaine : c'est que, née sous la République la commune de Tour-de-Faure, reste invinciblement attachée à la République, que née de la Liberté, Tour-de-Faure reste fidèle à ses origines, fidèle ainsi à elle-même et contribue à faire l'union des citoyens de ce canton, dans un même dévouement à la cause républicaine inséparable de la cause de la démocratie.

Ainsi se réalisera davantage cette puissante République rurale que Gambetta appelait de tous ses vœux pour la sauvegarde et l'avenir de notre pays ; c'est en son nom, Messieurs, que je lève mon verre à celui qui l'incarne avec toutes ses vertus, à M. Emile Loubet, qui premier magistrat de la République, revendiqua toujours l'honneur d'en être le premier serviteur.

De longs applaudissements accueillent ce discours et soulignent le toast à M. Emile Loubet.

A M. Veillon succède M. Costes, président d'honneur, sénateur.

DISCOURS DE M. COSTES

M Costes se lève et parle à peu près en ces termes :

Citoyens,

Ma première parole sera pour remercier M. le Maire de Tour-de-Faure, mon excellent collègue et ami M. Garrigues, du grand honneur qu'il m'a fait en m'appelant à présider cette charmante fête. Je le remercie également des paroles élogieuses qu'il a bien voulu m'adresser.

Je ne sais comment vous exprimer toute ma satisfaction, toute ma joie de me trouver au milieu de vous, au milieu de cette population si vaillante, si laborieuse, qui n'a cessé de donner, et par son attitude politique et par ses votes, des preuves non équivoques de son attachement à la République.

Je vous félicite, M. le Maire et vous tous, habitants de Tour-de-Faure d'avoir voulu inaugurer votre nouvelle commune par cette belle manifestation. Vous avez été bien inspirés. Je ne vois ici autour de moi que de sincères républicains pleins de zèle et de dévouement pour la défense de nos institutions et je suis vraiment heureux de leur adresser nos félicitations et rendre hommage à leur esprit d'entente, d'union et de concorde. Vous continuerez, j'en suis sûr, à faire acte de cohésion, de solidarité et de discipline et vous déjouerez ainsi les intrigues, les manœuvres de nos adversaires qui, eux aussi, se disent partisans de la République après l'avoir tant calomniée. Vous le savez, c'est en s'affublant du titre de républicain qu'ils avaient osé espérer s'emparer de la politique du pays. Mais le peuple ne veut plus se laisser leurrer. Il sait de quel côté se trouvent ses amis. Il sait que ses aspirations sont nos aspirations et que le but que nous poursuivons de tous nos efforts est d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, de faire parvenir tous les citoyens sans commotion nouvelle, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être.

Sans doute, c'est un problème difficile d'assurer l'ascension constante de la démocratie, et il se jette si souvent, à travers les meil-

leurs intentions, tant de difficultés, tant d'obstacles qu'on se sentirait découragé, sans force ni règles, si l'on n'avait la pensée que ces mille petits efforts se rattachent à ce but supérieur. Aussi, pas de défaillances, restons toujours unis. Que partout et toujours le parti républicain réunisse en un faisceau compact toutes ses forces, il sera invincible.

Notre devoir le plus strict vis-à-vis de la démocratie nous impose à nous, ses mandataires, ces sentiments d'entente et d'union. Malgré nos querelles intérieures, c'est une accusation injuste que nous nous lançons trop souvent les uns aux autres, de dire que nous sommes partagés en courtisans de popularité qui veulent tout renverser dans notre Etat social et en égoïstes n'ayant d'autres visées que les jouissances des hautes situations. Cela n'est pas vrai, Citoyens. Le vrai parti républicain ne donnera jamais cet exemple. Il saura tenir haut, très haut, l'idéal qu'il veut servir. Il saura maintenir une République ouverte à tous les progrès, fermée à toutes les aventures qui mettraient en péril, avec l'ordre et le travail, l'épargne et la propriété qu'ils ont créées, une République enfin, capable de réaliser les réformes vers lesquelles est entraînée la masse même du suffrage universel.

On a dit et on dit encore qu'il y a danger à nous suivre, à nous appuyer dans nos revendications, qu'il y a un péril à se ranger sous notre drapeau. Non, Citoyens, ce péril n'existe pas de notre côté, parce que nous ne connaissons d'autre vertu, d'autre force, que la propagande et la libre discussion. Oui, la démocratie républicaine, dans tous ses rangs, est unanime à reconnaître que tout doit être réglé par la libre discussion ; elle est unanime à accepter la loi des majorités et c'est par là que s'établira définitivement dans notre pays cette discipline dans l'extrême liberté qui, pour les nations comme pour les individus, est la marque caractéristique de la véritable force.

Pour arriver à tous ces résultats sublimes, pour aboutir en un mot, l'union est indispensable dans notre parti. Il faut la maintenir. Au reste, cette union a déjà porté ses fruits ; elle a permis à la majorité républicaine du Parlement d'accomplir, en votant la loi sur les associations, l'acte le plus considérable dans notre histoire parlementaire en matière de politique religieuse depuis plus de quarante-cinq ans. Elle a permis à cette majorité de remporter, sur le cléricalisme, un succès important, prélude d'autres succès. Vous pouvez juger de la portée de ce succès par les résistances acharnées qu'il a fallu et qu'il faut encore surmonter, et surtout par les tombereaux d'outrages qui sont déversés, tous les jours, sur le Président du Conseil et sur les membres de la majorité par la presse religieuse, toujours si douce, si courtoise, si charitable. Restons donc, Citoyens, fidèles à cette union, maintenons-la envers et contre tous. Ce n'est qu'à ce prix que la réaction sera à jamais vaincue.

Et maintenant, Citoyens, permettez-moi, en terminant, de saluer encore une fois tous ces braves cultivateurs, tous ces braves travailleurs des champs qui sont venus se grouper autour de nous et nous apporter le témoignage de leurs sympathies. Je leur dirai d'avoir toujours confiance dans la République, d'avoir foi dans le travail, et surtout dans l'avenir de l'agriculture qui, malgré la crise économique qu'elle traverse, doit être toujours considérée comme un des éléments essentiels de la fortune nationale. La sollicitude des Pouvoirs publics ne leur fera jamais défaut.

Peut-être le jour n'est pas loin où l'ouvrier des champs comme l'ouvrier des villes, recevra dans ses vieux jours l'assistance légitime à laquelle il a droit. C'est un devoir social qui s'impose. Il est accepté par tous les partis. Oui, Citoyens, une ère de solidarité humaine commence, et c'est là la victoire qu'il convient de faire remporter par la démocratie dans l'intérêt supérieur de la paix entre les hommes. Le Gouvernement, j'en suis sûr, n'y failira pas.

C'est dans cette pensée, Citoyens, que je lève mon verre à la République, seule capable de nous donner, avec la paix sociale, les réformes si ardemment désirées.

Au ministère Combes qui combat avec tant de vigueur et d'énergie la réaction, et qui poursuit sans se laisser troubler par les injures de ses adversaires, l'œuvre républicaine qu'il a entreprise.

Je bois à cette charmante commune de Tour-de-Faure, si jolie, si coquette, à son Conseil municipal, à son sympathique maire, en un mot à tous ses habitants en les remerciant de leur hospitalité si magnifique, si généreuse, si cordiale.

Je bois enfin à chacun de vous.

Le vibrant discours de M. Costes soulève l'enthousiasme de tous les convives : à ce moment la salle est archicomble, toute la population de Tour-de-Faure y est venue, et applaudit ferme les énergiques déclarations du sympathique sénateur du Lot.

M. le docteur Bénéch, le distingué professeur de médecine à la Faculté de Bordeaux, conseiller municipal de Tour-de-Faure, se lève et prend la parole.

DISCOURS DE M. BÉNECH

Citoyens,

Vous venez d'entendre notre excellent maire, M. Garrigues, adresser les remerciements

ments de la population tout entière à ceux qui nous ont prêté leur concours le plus dévoué dans l'œuvre d'émancipation de la commune, ébauchée il y a déjà plus de 80 ans. Il nous a dit les démarches successives qui ont été faites jusqu'à ces dernières années, mais ce qu'il n'a pas pu nous dire et ce que je tiens à dire ici bien haut, c'est que si la section de Tour-de-Faure est aujourd'hui érigée en commune, elle le doit surtout à l'homme modeste qui pendant huit années, ne ménageant ni son temps, ni sa peine, a su intéresser à son œuvre tous ceux qui étaient encore capables d'entendre les doléances d'une population exploitée. Nous avons été de nombreux ouvriers, mon cher Garrigues, à collaborer à votre entreprise; la vérité est que chacun de nous isolément n'aurait pas pu la faire aboutir: la vérité est que c'est vous qui avez su nous grouper, nous diriger, coordonner nos efforts, secouer notre inertie et que c'est grâce à votre tenacité et à votre patience inlassables que nous avons pu triompher. Aussi laissez-moi vous dire au nom de la population tout entière que nul dans la commune n'était plus digne que vous de ceindre l'écharpe d'honneur que vous portez si fièrement ce matin et qui vous a été offerte par vos amis en témoignage de leur reconnaissance. Vous aviez été notre chef dans la lutte, vous deviez l'être après la victoire; nul plus que vous ne méritait le beau titre de premier maire de Tour-de-Faure.

Nous avons d'ailleurs pleine confiance en vous. Nous savons que vous lutterez toujours pour faire triompher ici une idée, l'idée républicaine. Nous savons que vous serez juste pour tous, plein de bonté et de bienveillance pour les petits et nous sommes certains que sous votre direction la nouvelle commune va se développer en pleine prospérité.

Tels sont les souhaits, citoyens, que nous faisons à la naissance de la commune, tels sont les vœux que nous déposons dans son berceau et de même que toutes les fois qu'un événement heureux arrive dans une famille parents et amis sont invités à venir partager la joie commune, de même nous avons voulu célébrer ce grand jour en groupant tous nos amis autour de nous. Nous vous remercions, citoyen Costes du grand honneur que vous nous avez fait en acceptant de venir présider cette réunion. Nous vous remercions citoyen Pauliac, citoyen Cocula, d'avoir bien voulu en rehausser l'éclat par votre présence. Nous vous adressons l'expression de notre reconnaissance la plus sincère à vous tous, citoyens qui avez bien voulu répondre à notre invitation et qui nous avez donné un nouveau témoignage d'amitié en acceptant de venir aujourd'hui parmi nous.

Nous célébrons en ce jour le baptême de la commune et nous, les organisateurs de la fête, avons tenu à lui donner pour parrains les chefs du parti républicain dans le Lot. Encore une fois merci à vous d'avoir répondu à notre appel; la nouvelle commune est placée désormais sous votre haut patronage elle est assurée de toute votre sollicitude et, en retour, si dans les luttes futures un assaut y est donné à l'idée républicaine, vous aurez le droit vous aussi de rappeler aux électeurs les promesses du baptême et de leur dire que si leurs vœux furent exaucés après 80 ans d'attente, ils le furent par des républicains.

Et puis, citoyens, nous avons été heureux de vous voir venir parmi nous parce que nous estimons que dans l'époque troublée que nous traversons il faut que le parti républicain s'organise, qu'il affirme partout sa cohésion et que les plus vaillants aillent porter la bonne parole dans tous les coins du territoire. Nous savons bien que notre département du Lot n'a pas été atteint par la crise du nationalisme. Mais vous savez aussi, mieux quemoi, combien le parti cléricale et puissamment organisé et vous savez qu'un parti qui ne fait pas tous les jours des progrès est bien près de revenir sur ses pas. Il faut donc que les réunions républicaines se multiplient à la surface du département et que nous allions de commune en commune donner au travailleur de la terre l'assurance que nous pensons toujours à lui, que la République est toujours pleine de sollicitude pour ses intérêts et que le prolétaire ne trouvera un peu de soulagement à ses misères que par la réalisation des idées avancées qui sont la frayeur du bourgeois cléricale.

Nous vous félicitons, mon cher Malvy, de la belle campagne électorale que vous avez menée tout récemment dans votre arrondissement. Si le succès n'a pas couronné vos efforts par suite de la défection de quelques hommes qui ne surent pas faire taire leurs préférences personnelles devant l'intérêt général, vous n'en êtes pas moins sorti pour nous victorieux de la lutte et vous avez grandi dans notre estime et dans notre affection. Nous vous félicitons de la belle campagne que vous avez menée en faveur de l'impôt progressif sur le revenu et dans les tournées futures nous vous demanderons de reprendre une question comme celle de l'impôt progressif sur les successions. Le principe en a été admis par le Parlement au cours de la dernière législature et n'est plus à discuter. A nous républicains avancés d'en assurer l'exécution intégrale en augmentant peu à peu le terme de la progression. Je ne connais en effet rien de plus ignoble que ce droit à l'exploitation de son semblable que le bourgeois capitaliste transmet à son fils et je ne conçois pas que la conscience humaine ne se soit pas déjà révoltée à la constatation de ce fait si simple que depuis des générations ce sont toujours les membres des mêmes familles qui de père en fils sont condamnés à creuser la terre à la sueur de leur front, pendant que ce sont toujours les mêmes

qui trouvent que la terre n'est jamais assez laborieusement creusée. La loi sur l'Assistance médicale gratuite, malgré ses imperfections, restera un des plus beaux monuments de charité que nous ait transmis le siècle dernier. Nous demandons à nos représentants de penser à l'ouvrier sans travail, au vieillard qui demain sera sans ressources; nous les supplions de nous donner des lois plus humaines et de faire que le travailleur de la terre ne soit pas l'éternel paria de la société.

Et pendant que s'accomplira pacifiquement la transformation sociale qui rendra la vie matérielle moins dure pour les humbles, nous travaillerons de notre côté à leur émancipation intellectuelle. Le pays est encore sous le joug du cléricisme; les préjugés les plus ridicules pèsent lourdement sur la génération actuelle. Nous ne pourrions la libérer qu'en répandant largement l'instruction dans toutes les classes sociales. Il faut que nous luttons pour imposer cette vérité que le fils du travailleur de terre, tout comme le fils du bourgeois, a droit à l'enseignement secondaire, a droit à l'enseignement supérieur et qu'on doit de plus en plus, en favorisant l'accès à tout enfant laborieux et intelligent qui veut s'instruire. Nous te félicitons mon cher Talou, de l'énergique campagne que tu ne cesses de mener dans le Lot contre les congrégations. Ton initiative sera un de tes plus beaux titres à notre reconnaissance. Une mesure urgente s'impose, la séparation des Eglises et de l'Etat. Nous trouverons la des ressources pour donner plus d'instruction au peuple et si nos représentants estiment la réforme prématurée, nous leur rappellerons cette parole que nous avons recueillie de la bouche même du regretté de Verninac, à savoir que lui, sénateur du Lot, était tout prêt à voter de suite la suppression du budget des cultes, si cette mesure était soumise au Parlement.

En attendant, organisons un enseignement vraiment démocratique dans toutes les communes. A l'enseignement religieux qui déprime en prônant la résignation, opposons l'enseignement laïque qui est le seul vraiment digne d'un homme libre. Rappelons à nos instituteurs, à nos institutrices qu'ils sont nos délégués et qu'ils ont pour mission de nous aider à combattre l'esprit cléricale; répétons-leur qu'ils ne sont pas chargés seulement d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, mais qu'ils sont aussi chargés de développer chez eux la passion de la vérité et le mépris des superstitions.

Que cet enseignement se poursuive dans les lycées et si quelque proviseur vient se plaindre que le nombre de ses élèves diminue, qu'il est lâché par quelques familles bien pensantes, disons-lui que ses doléances sont mesquines et qu'en cette occurrence la qualité vaut toujours mieux que la quantité.

Enfin que nos administrations n'admettent plus comme fonctionnaires, que des hommes qui ont été élevés dans nos établissements laïques. On a proposé timidement d'imposer aux aspirants fonctionnaires un stage de trois ans dans un lycée ou un collège de l'Etat: c'est une mesure insuffisante. Ce n'est pas en quelques mois qu'un adolescent, nourri d'un lait réactionnaire, sera devenu apte à comprendre nos conceptions républicaines. Il aura beau crier « Vive la République », il n'aura, le plus souvent qu'une âme de rallié.

Citoyens, travaillons à constituer une République vraiment démocratique dans laquelle la justice, même la justice militaire, soit égale pour tous et demandons à nos représentants de ne pas s'arrêter aux doléances d'une bourgeoisie jouisseuse qui est d'autant plus dure pour le modeste travailleur qu'elle est incapable de suivre l'évolution de la société moderne.

Nous avons pleine confiance en vous, citoyens sénateurs. Votre passé nous est un sûr garant de l'avenir et nous n'oublierons jamais les services que vous avez rendus à la cause républicaine dans le Lot.

Citoyens, les hommes qui nous ont fait aujourd'hui le grand honneur de répondre à notre invitation, ont consacré toute leur existence au triomphe de la République, je vous propose de les acclamer.

Je lève mon verre en votre honneur, citoyen Costes, citoyen Pauliac, citoyen Cocula. Je porte votre santé, MM. les membres du Conseil général, MM. les membres du Conseil d'arrondissement qui avez bien voulu répondre à notre invitation. Permettez-moi, mon cher Talou, de te dire encore merci, merci au nom de la population et laissez-moi vous dire, cher Monsieur Cocula, combien nous sommes heureux de vous voir aujourd'hui, parmi nous.

Je vous adresse nos saluts les plus cordiaux Monsieur Devillez, qui avez bien voulu représenter parmi nous, l'Administration de la Compagnie d'Orléans.

Je bois à vous, MM. les représentants de la presse républicaine; continuez votre œuvre féconde de civilisateurs et vous aurez bien mérité de l'humanité.

Vive la République!

Ce discours fréquemment applaudi est salué à la fin par de vives acclamations de toute la population de Tour-de-Faure qui approuve et souligne ce discours si ferme, si éloquent, et que l'on sait être l'expression véritable des sentiments du distingué docteur.

M. Costes donne ensuite la parole au jeune conseiller général de Vayrac, M. Malvy fils.

DISCOURS DE M. MALVY

Permettez-moi, citoyens d'adresser mes remerciements à la municipalité de Tour-de-Faure pour l'aimable invitation qu'elle m'a adressée pour cette manifestation républicaine.

Il est du devoir de tout bon républicain de relier tous les liens de sympathie entre tous les républicains du Lot et également entre tous les membres de la grande famille républicaine. C'est ce que dans une réunion précédente, préconisais.

M. Malvy estime que les liens les plus étroits devraient exister entre eux, par la formation dans tous les arrondissements de comités radicaux, et surtout par la formation d'un comité départemental.

C'est pourquoi, désirant que cette union se fasse, il est venu apporter aux démocrates de Tour-de-Faure le salut fraternel et l'amitié des démocrates de l'arrondissement de Gourdon, qui pensent comme les électeurs de Tour-de-Faure que la République de progrès doit être le seul gouvernement de la France. En terminant, M. Malvy adresse un témoignage de sympathie dévouement au ministre Combes « qui a compris qu'il fallait détruire l'influence du cléricisme et développer les principes de la Révolution ».

La République sera anticléricale ou ne sera pas.

De chaleureuses acclamations accueillent les vibrantes déclarations du jeune conseiller général de Vayrac sur qui, tous le savent, on peut compter dans la lutte contre le cléricisme et pour l'amélioration du sort des travailleurs.

La parole est donnée à M. Talou. Quand le sympathique conseiller général de Saint-Géry se lève, une ovation lui est faite par tous les convives et par la population de Tour de Faure qui savent que c'est surtout à lui que l'on doit l'autonomie de la commune.

DISCOURS DE M. TALOU

Depuis que j'ai l'honneur d'être citoyen de Tour de Faure, j'avoue dit-il, que mon trouble est plus grand qu'il ne l'était ce matin. Et si quelque chose pouvait triompher de ce trouble ce sont bien les paroles prononcées par les amis qui ont parlé tout à l'heure.

Il a été agréable à M. Talou de recevoir la seule récompense qu'un homme puisse recevoir: un sincère témoignage d'amitié et de confiance que toute une population lui a décerné.

Ce titre de citoyen de Tour de Faure, c'est la meilleure récompense qu'un citoyen puisse recevoir; il en remercie les citoyens Benech, Garrigues, le conseil municipal et la population tout entière de Tour de Faure qui se souvient des efforts qu'il a faits de tout temps auprès d'une administration pointilleuse mais qui a été obligée de céder enfin devant la volonté du peuple.

S'il y a des remerciements à adresser cependant, c'est à toute la population, car si elle n'avait pas voulu à tout prix son autonomie, si elle n'avait pas su imposer sa volonté, si elle n'avait pas poursuivi son but avec autant de fermeté, d'énergie, jamais elle n'aurait eu ce qui lui était dû.

Quand le peuple veut, il appartient au Parlement, aux pouvoirs publics d'obéir.

Tour de Faure a voulu son autonomie; elle l'a obtenue, et ici aujourd'hui, pour fêter ce succès, il n'y a que des démocrates, de fermes républicains aimant les progrès sociaux, soucieux de la force et de la grandeur de l'idée républicaine, et n'admettant pas de chef.

Car il n'y a pas de chef; il ne saurait y avoir de chef dans la démocratie: tous les citoyens doivent être courbés sous la même loi.

Et il faut que pour justifier leur origine, les représentants soient les fidèles serviteurs des électeurs.

M. Talou regrette l'absence de M. Rey que des motifs sérieux empêchent d'assister à cette fête; il regrette d'autant plus cette absence que M. Rey n'a pas oublié la manifestation républicaine faite sur son nom par le canton de Saint-Géry. Personne ne l'a oublié ni ceux qui l'ont faite ni ceux qui n'ont pas voulu s'y associer.

M. Talou aborde ensuite les principales réformes que souhaite, que veut le peuple et qu'on sera bien obligé de lui donner.

Il faut que la République se débarrasse de ces associations qui, dans l'ombre, agissent contre la République, obéissant à des mots d'ordre d'étrangers; il faut lutter contre le capitalisme.

M. Talou préconise l'instruction gratuite à tous les degrés: ce n'est que par l'instruction que la société républicaine sera définitivement établie: cette émancipation, les démocrates l'appellent de tous leurs vœux.

Que Tour-de-Faure ne l'oublie; ce matin, sur la première page du premier registre communal, une déclaration franchement républicaine a été inscrite: qu'elle soit toujours la règle de conduite de la population.

M. Talou fait appel à l'esprit d'union et de concorde: « Dans la vie publique, dit-il, il faut avoir les uns pour les autres une certaine condescendance, ce qui n'empêche pas d'être fermes. C'est peut-être cet esprit de conciliation qui a été la cause des hésitations que M. Garrigues rappelait, de la part d'hommes dont le souvenir reste toujours cher et présent à tous et dont le dévouement était bien connu de tous. Mais le triomphe des idées justes arrive toujours et à son heure. »

Enfin, M. Talou souhaite que Tour-de-Faure reste fidèle à son passé, que s'il y a eu jadis des hésitations, aujourd'hui la solution arrivée doit les faire oublier. Et la commune de Tour-de-Faure sera pour la démocratie un exemple qui sera suivi pour le progrès de la République et pour le succès des réformes démocratiques.

De longues acclamations saluent la péroraison de l'éloquent orateur à qui une nouvelle ovation est faite par tous les convives debout et par toute la population de Tour-de-Faure.

Quand le silence est rétabli, M. Cocula se lève, salué par d'unanimes applaudissements.

DISCOURS DE M. COCULA

Je ressemble, dit-il, à un convive qui arriverait en retard à un repas où tout aurait été mangé.

Dans cette série d'orateurs, j'arrive presque le dernier et tout a été dit.

Cependant, mon devoir est de remercier la municipalité et M. Benech de m'avoir procuré l'occasion d'affirmer mes sentiments républicains qui m'unissent si étroitement à la démocratie rurale.

On a dit avec éloquence que nous célébrions un baptême démocratique, que c'était une inauguration de commune créée par le gouvernement de la République.

Avec cette consécration de ce matin qui, dans sa modestie, n'en a pas été moins imposante, les habitants de Tour-de-Faure, qui ont toujours été républicains, ne peuvent que rester républicains.

Quand, il y a dix ans, je fus chargé par M. Garrigues de soutenir la scission de la commune devant le Conseil général, je l'ai fait avec plaisir.

Aujourd'hui que ce résultat est obtenu, nous nous en réjouissons puisque non seulement les causes du conflit ont disparu, mais qu'en outre les communes de Saint-Cirq-Lapopie et de Tour-de-Faure affirmaient leur foi républicaine en adressant tout dernièrement des félicitations au ministre Combes.

M. Cocula parle ensuite des réformes qui sont nécessaires, que l'on doit accorder au peuple. Il veut l'établissement d'un impôt sur le revenu, et la réforme de l'enseignement par la laïcisation absolue.

Pour ces réformes, on peut compter sur les représentants du Lot au Sénat (*vives acclamations*).

La démocratie rurale doit être soulagée et favorisée: au Sénat, dit M. Cocula, un groupe important s'est formé pour s'occuper des ouvriers agricoles, à qui il faut enfin donner la part qui leur est due.

Quant à la loi sur l'enseignement, c'est une œuvre nécessaire: s'il y a des difficultés pour l'exécuter, soyons sans craintes, on y aboutira: le pays ne veut pas du cléricisme, il veut un enseignement laïque, le gouvernement lui donnera satisfaction.

M. Cocula rappelle qu'il y a dix ans le danger de l'enseignement cléricale fut dénoncé au Conseil général du Lot, qui proposa l'abrogation de la loi Falloux.

Cette abrogation, aujourd'hui, il la faut entière, et il faut pour détruire à jamais le cléricisme que le monopole de l'enseignement appartienne à l'Etat républicain.

Il faut séparer le démocratisme laïque de tous les ordres confessionnels: on ne peut pas traiter avec les congrégations: on n'est pas sûr qu'elles tiendront les engagements promis: si, on est sûr qu'elles ne les tiendront pas.

Que chacun travaille à la seule fin d'arriver à ce but.

Quant à nous, citoyens, s'écrie M. Cocula, nous poursuivrons la réalisation de cette réforme sans nous effrayer de prétendues responsabilités; que dis-je, nous serons fiers de la responsabilité à encourir vis-à-vis des adversaires irréductibles de la libre-pensée, vis-à-vis des éternels ennemis de toutes nos libertés.

M. Cocula en terminant, lève son verre en l'honneur du ministre Combes et porte un toast au général Andre, « laïcisateur de l'armée française ».

Ce discours prononcé avec un accent d'énergie et de conviction profonde, soulève un tonnerre d'applaudissements.

Puis M. Pauliac prend la parole:

DISCOURS DE M. PAULIAC

M. Pauliac, remercie tout d'abord la municipalité de la belle fête à laquelle elle l'a invité, au double baptême qui a eu lieu, baptême de la commune et baptême de M. Talou comme citoyen de Tour-de-Faure, et à l'installation du nouveau maire, M. Garrigues.

Toutes ces fêtes ont amené ici, une nombreuse population, qu'il est surtout heureux de saluer parce qu'elle est républicaine.

M. Pauliac rappelle ensuite les diverses réformes préconisées par les divers orateurs: à son tour il les précise:

Lui aussi veut que l'impôt sur le revenu soit appliqué, que l'enseignement soit gratuit à tous les degrés, car il faut lutter contre le cléricisme.

L'esprit de l'enseignement doit être émancipateur et pour cela il faut que l'enseignement soit donné par les républicains.

En outre le dégrèvement de l'agriculture s'impose: l'impôt foncier, le plus inéquitablement établi doit être modifié; par l'impôt sur le revenu on peut arriver à ce résultat.

Quant au service militaire, 2 ans sont suffisants pour former un soldat : Cette réforme également a une grande importance, et il faut qu'elle aboutisse.

Dans cette œuvre réformatrice, dit M. Pauliac, la représentation sénatoriale du Lot est unie ; les républicains peuvent compter sur elle : chaque fois que devant le Sénat les réformes viendront, elle les votera.

M. Pauliac termine en portant un toast à la commune de Tour-de-Faure, au maire M. Garrigues qui reçoit aujourd'hui la plus flatteuse des récompenses qu'il a méritée par ses efforts.

De vifs applaudissements saluent les paroles de M. Pauliac.

La série des discours est close :

Mais avant que les convives se soient retirés, M. Costes, président d'honneur se lève et donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Les citoyens réunis au nombre de 500, à l'occasion de l'inauguration de la commune de Tour-de-Faure, adressent leurs chaleureuses félicitations au ministre Combes, pour l'énergie avec laquelle il applique la loi sur les associations, et comptent sur lui pour poursuivre l'œuvre de laïcisation nationale.

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité.

Le banquet est terminé : la musique qui a joué durant tout le repas et entre chaque discours un hymne patriotique, fait entendre la Marseillaise que tous les convives écoutent debout.

Puis lentement s'effectue la sortie ; chacun commentant avec chaleur et enthousiasme les belles paroles entendues, chacun heureux d'avoir pu assister à une manifestation aussi simple, aussi imposante, dont pour notre part nous remercions les organisateurs dévoués, les sincères républicains MM. Garrigues, Rulhes et Bénéch.

A eux tous, pour leur invitation cordiale et leur accueil sympathique, nos remerciements et nos félicitations.

L. B.

CAHORS

UN SCANDALE

Sous ce titre nous avons publié deux articles qui nous valent une lettre, courtoise d'ailleurs, de M. l'instituteur de Carluet.

M. Meulet proteste contre ces articles et les attribue à un « ennemi personnel ».

M. Meulet se trompe.

Ce sont des républicains indiscutés et indiscutables qui sont venus, dès la publication de l'arrêté de M. l'inspecteur d'Académie, protester énergiquement auprès de nous contre ce qu'ils qualifient, aujourd'hui encore, de « nomination scandaleuse ».

Cette nomination a indigné peut-être l'« ennemi personnel », elle a sûrement ému le personnel enseignant.

Nous n'ignorons pas qu'elle est due aux démarches d'un élu républicain qui ne nous avait pas jusqu'ici habitué à pareilles défaillances.

Qu'importe !

Nous n'excusons pas l'acte parce que c'est l'acte d'un républicain, nous condamnons cet acte parce qu'il est mauvais, sans nous préoccuper d'autres considérations.

Cette nomination, nous disent les républicains qui protestent, constitue une « violente injure pour les membres du personnel enseignant ».

Nous persistons donc à croire que M. l'inspecteur d'Académie voudra bien procéder à une enquête sérieuse et se méfier des renseignements intéressés qui lui sont fournis.

« Avoir passé deux ans comme élève ou surveillant dans une école primaire supérieure » ne constitue pas un passé républicain suffisant pour obtenir un des postes les plus enviés du département, alors que ces deux années ont peut-être été conseillées pour arriver au résultat actuel.

Le poste d'éducateur de nos enfants est assez délicat et assez important pour qu'on ne le confie pas à un maître dont on ne connaît pas suffisamment le passé, les tendances et les idées.

M. l'inspecteur d'Académie pense-t-il que M. l'instituteur adjoint de Saint-Denis-les-Martel est un maître laïque ?

Nous ne sommes pas ici, cependant, des proscriptionnistes et si on nous démontre que nous nous trompons nous ferons volontiers amendement honorable.

Nous désirons simplement que M. l'inspecteur d'Académie, mal conseillé parfois, ne prenne pas des mesures ou des arrêtés en opposition absolue avec l'esprit laïque.

Est-ce trop demander ?

A. C.

Finances

Notre compatriote, M. Planacassagne (Jean-Camille) ancien préfet, receveur particulier des finances à Cambrai (Nord), a été nommé trésorier payeur général du territoire de Belfort.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre ont été nommés :

Instituteur titulaire

M. Lafargue, de Duravel à Vire.

Institutrices titulaires

M^{lles} Tulle (non installée), de Pern adjointe à Castelnau.

Jongla (non installée), de Belaye à Carnac-Rouffiac.

Desprats, du Boulvé à Belaye.

Mme Bonnet, institutrice en congé, à St-Michel-de-Bannières.

Mutation

M. Arnault, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Cahors, passe au régiment d'Albi.

Mort par accident

Dans un de nos derniers numéros, nous avons dit que la mort du sieur Bernard Clary était due à un suicide ; c'est inexact : cette mort serait due à un accident.

Coups et blessures

Le nommé Antoine Subervie, âgé de 58 ans, charpentier, natif de Saint-Médard (Gironde), vivait maritalement depuis près de 20 ans avec une nommée Angèle Riol, femme séparée de son mari.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, la femme Riol, qui rentrait à son domicile, rue Nationale, 32, fut reçue par son amant qui lui porta un violent coup de couteau au menton et lui fit une large blessure.

Subervie, qui avait prémédité le coup, a disparu aussitôt après, emportant ses hardes. Une enquête est ouverte.

Affaire de Mœurs

MM. Grimal juge d'instruction, et de Andreis substitut, se sont transportés, hier à Labastide-du-Vert, pour y instruire une affaire de viol sur une jeune fille, âgée de 8 ans, par un sieur Casimir Garrigues, menuisier à St-Médard, âgé de 38 ans. Garrigues, mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Catus à été conduit hier matin, à la maison d'arrêt de Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 30 Septembre 1902

Naissances

Metges Marcel-Paul, rue du moulin St-James. Paul, Léon-Elie (naturel), rue Lastié, 8, Barthes, Angèle-Marie-Madeleine, rue St-Barthélemy, 37.

Publications de Mariages

Salanié, François-Paul, négociant et Bousquet Raymonde s. p.

Pidoux, Georges employé au chemin de fer et Sirven, Marie-Joséphine-Marthe.

Mariage

Cagnac Léon, serrurier et Delmas Angèle s. p.

PROFESSEUR DE MUSIQUE

M^{lle} DEECROS, Elève et Lauréat du Conservatoire de Toulouse, prévient les familles qu'elle donnera des leçons particulières et ouvrira des Cours de Solfège, de Piano et de Chant, à la rentrée des classes, 9, rue Fénelon à Cahors.

PLUS de CAMBRIOLEURS!

Succès du jour
AVERTISSEUR PERRO

PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au prochain numéro la suite de nos deux feuilletons.

Arrondissement de Cahors

ESPÈRE. — Comice agricole. — Le comice agricole du canton nord de Cahors s'est réuni le 21 septembre dernier à la mairie d'Espère, à l'effet de procéder à l'élection de son bureau.

A l'unanimité ont été élus présidents d'honneur :

MM. Costes, sénateur.

Rey, député.

Relhié, conseiller général.

Gélis, conseiller d'arrondissement.

Le Préfet du Lot.

Le professeur départ. d'agriculture.

Egalement à l'unanimité ont été élus :

MM. Costes, sénateur, président.

Feyt (Albert), attaché au Ministère de l'agric., vice président.

Miquel, maire d'Espère id.

Martin, Jean, secrétaire général.

Graulière, Louis, secrétaire adjoint.

Sahut, François, trésorier.

Arrondissement de Gourdon

St-GERMAIN. — Foire. — Foire passablement belle et transactions actives aux divers foirails de la localité.

Voici les cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 32 à 34 fr. les 50 kilos; d'attelage-cours des précédentes foires mais avec un peu de tendance à la baisse, valent de 500 à 700 fr. la paire; veaux, 0,80 le kilo; brebis, de 25 à 35 fr. la pièce; moutons de boucherie, de 0,70 à 0,75 le kilo; porcelets d'élevage de 20 à 25 fr. la pièce. Volaille; de 0,60 à 0,65 le 1/2 kilo. Œufs 0,80 la douzaine.

En somme bonne foire, les marchands étalagistes et débitants divers paraissent satisfaits du résultat de la foire.

A NOS LECTEURS

Samedi 4 Octobre paraît sous le titre « La Semaine Populaire Illustrée », une revue hebdomadaire vraiment à bon marché et qui sera certainement le gros succès de la saison.

Pour quinze centimes, on aura tous les Samedis, 32 pages de texte et de gravures, sous une couverture illustrée dont le sujet changera toutes les semaines.

Chaque numéro comprendra des actualités d'après photographies ou dessins, d'intéressants articles sur les arts de la Femme, deux romans, l'un sentimental, l'autre d'aventures, une fantaisie humoristique, une planche de Beaux-Arts, et enfin une revue des journaux satiriques du monde entier avec reproduction des dessins qui peuvent nous intéresser en France.

Ajoutons que la Semaine Populaire peut sans crainte être mise dans toutes les mains.

En résumé, pour moins de deux francs, la Semaine Populaire Illustrée formera chaque trimestre, un volume de plus de 400 pages, contenant deux volumes de romans, un volume de nouvelles, un volume sur les travaux et les arts de la femme, et plus de 500 illustrations.

Dans le premier numéro on trouvera encarté le titre du 1^{er} volume ; au numéro de fin de trimestre, sera jointe la table.

A. L.

Voici le Sommaire du N° 1 (4 Octobre) :

Actualités. — Les Automobiles, les Grandes Manœuvres en Russie, l'Expédition Balboin dans les glaces, la Vie en Bretagne (9 illustrations). — Les Arts de la Femme, Installation intérieure de la Maison (M^{me} A.), Blanchissage (B. C.), Repassage (La Première), Travaux de fantaisie (Etienne), Cuisine, les Recettes de Gertrude (6 illustrations). — Fantaisie humoristique, l'Enfant gras, par Auguste Germain (3 illustrations). ROMANS. — L'Héritage, par J.-H. Rosny (5 illustrations), Les Couteaux d'or, par Paul Reval (4 illustrations). — La Semaine humoristique à l'étranger, I. La Politique, 9 ill., II Variétés, (6 illustrations).

En vente chez tous les libraires et marchands de journaux

Envoi gratuit et franco d'un numéro spécimen sur demande

ABONNEMENTS

10, rue Saint-Joseph, Paris, 2^e

	Trois Mois	Six Mois	Un An
France...	2 fr.	5 fr.	7 fr. 50
Etranger..	3 fr. 50	5 fr.	10 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste de France et de l'Etranger.

RÉDACTEUR, Directeur très important journal républicain régional, ayant vendu pour raisons absolument personnelles, demande emploi rédacteur dans journal républicain. Très au courant. Hautes références. S'intéresserait au besoin. Ecrire initiales A. G. Agence Havas, 8, Place Bourse, Paris.

BULLETIN FINANCIER

On ne s'est guère occupé aujourd'hui que de la réponse des primes, les cours plutôt fermes au début ont été soutenus jusqu'à l'heure de la réponse. Mais une fois cette opération effectuée les cours ont fléchi sous le poids de ventes assez importantes.

On appréhende pour demain des reports assez élevés tout au moins sur nos rentes.

Notre 3 0/0 finit à 100 fr. après 100,35 à l'ouverture ; le 3 1/2 0/0 revient à 101,17.

La baisse des fonds d'Etats n'a eu aucune influence sur la tenue des actions des Sociétés de Crédit qui sont plutôt fermes. Le Crédit Foncier à 739 ; le Comptoir National d'Escompte à 580 ; le Crédit Lyonnais à 1.066 et la Société Générale à 620.

Nos Chemins s'inscrivent : le Lyon à 1.433 ; le Nord à 1.847 et l'Orléans à 1.528.

Le Suez se traite à 3.817.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure cote 87,52 ; l'Italien à 102,50 ; le Portugais à 31,15.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée s'incrit à 73,67.

Le Turc D. vaut 28,62 et la Banque ottomane à 581.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur BUGÈS, marchand de chaussures demeurant à Cahors, sont invités à se rendre le lundi 13 octobre 1902, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour délibérer sur le concordat proposé par le dit BUGÈS et au cas de rejet des propositions concordataires du failli donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

Le Greffier,
A. POULVEREL

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 26 septembre 1902, rendu sur les poursuites d'un créancier, le tribunal a déclaré en état de faillite le sieur BALDY Antoine-Rémy, épiciériste et entrepreneur, domicilié à la Brasserie, commune de Francoules ordonné l'apposition des scellés, délivré au failli un sauf conduit ; nommé M. Galaup, juge commissaire de cette faillite et M. Bernard Séguy, agent d'assurances, syndic provisoire.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 25 septembre 1902.

V^{os} Nacla : Courrier du dimanche. — Hippolyte Simon. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — M^{me} Stanislas Meunier : La Voisine (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel : Bâtards (suite). — Le Comte Léon Tolstov : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :
A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

PLUS de CHEVAUX POISSIFS!
POUDRE DELARRE
D'AUBUSSON
GÉNÉRAL : Pousse, Toux, Gourme. — Boîte : 1 franc.
VENDEL, 14, rue de Valenciennes, PARIS
GRAND PRIX (1889) Paris Exp. 1900.
Dép. MM. Castel, Fayret, Palamcs et tous pharm.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
28 Dim.	+ 22	+ 12	766	Beau
29 Lundi	+ 22	+ 11,5	761	Beau
30 Mardi	+ 14	+ 6	767,5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Variable

D^r HERBEAU

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.